

# la lettre d'inf'EAU



## Édito



### Une eau au juste prix !

Dans un contexte d'inflation galopante liée à l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, le Syndicat Mixte d'Eau Potable de la région de Jurançon maintient **le cap d'un prix maîtrisé de l'eau potable.**

Certes, un avenant au contrat de concession a été rendu nécessaire en raison d'un rendement hydraulique des réseaux d'eau plus dégradé que prévu, laissé en héritage par l'ancien exploitant. Pour y remédier, le nouvel exploitant AGUR a dû déployer des moyens supplémentaires, dont le surcoût sera partiellement compensé à partir de cette année par une augmentation tarifaire de +2 cents par mètre-cube d'eau consommé. Mais rassurons-nous car cette augmentation fait suite, rappelons-le, à une baisse tarifaire de -5 cents par mètre-cube en 2021.

Le SMEP a également procédé à une augmentation de +2 cents par mètre-cube de sa Surtaxe à compter d'avril 2022. Toutefois, cette évolution tarifaire qui s'avère indispensable pour maintenir les bons ratios sanitaires, techniques et financiers du Syndicat, fait suite à 5 années consécutives de non-augmentation.

Malgré tout, **le prix de l'eau potable qui est appliqué par le SMEP reste le moins cher des tarifs pratiqués par les collectivités voisines**, quels que soient leur taille et leur mode de gestion.

*Et nous continuons à être les moins chers pour une très bon service public.*

*Michel Bernos*

**M. Michel BERNOS**

Président du SMEP de la région de Jurançon  
Maire de JURANÇON, Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées.



## Les chiffres clés



**Prix de l'eau à 1,71 € TTC par mètre-cube (m<sup>3</sup>)\***  
au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur la base de 120 m<sup>3</sup> d'eau  
consommés par an, soit une baisse de -5 cents/m<sup>3</sup>  
1,76 € TTC/m<sup>3</sup> au 31/12/2020



**5,9 Millions de m<sup>3</sup> d'eau potable produits en 2021**  
6,2 Millions de m<sup>3</sup> en 2020  
**4,2 Millions de m<sup>3</sup> d'eau potable consommés en 2021**  
4,1 Millions de m<sup>3</sup> en 2020



**Une eau 100 % conforme bactériologiquement  
et physico-chimiquement en 2021**  
Comme en 2020



**74,4 % \*\* de rendement hydraulique du réseau d'eau**  
En nette amélioration par rapport à celui de 2020 (72,8 %)



**34 080 abonnés fin 2021\*\*\*** pour près de 70 000  
habitants desservis  
33 051 abonnés fin 2020



**8,4 Km de réseaux renouvelés** en 2021 et un **taux  
de renouvellement de 1,09 %** sur 2017-2021  
6,25 Km de réseaux renouvelés en 2020, et un taux  
de renouvellement de 1,08 % sur 2016-2020

\* 1 m<sup>3</sup> = 1 mètre-cube = 1 000 Litres.

\*\* soit 25,6 % d'eau non facturée liée aux prises d'eau illicites, au volume de fuites et autres volumes sans comptage estimés.

\*\*\* dont 1 663 abonnés non actifs fin 2021.



Pour plus d'informations, ou **pour télécharger** le Rapport annuel du  
Président sur la Qualité du Service public d'eau potable **de 2021** :  
[www.sme-p-jurancon.fr](http://www.sme-p-jurancon.fr)

# Comprendre... ma facture d'eau en détail :

Trois termes sont facturés pour l'EAU POTABLE :

- 1 « **Abonnement part AGUR** », revient à l'exploitant du service d'eau potable. Facturée au semestre. Cette part fixe est révisée au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année via une formule d'actualisation contractuelle moins inflationniste que l'Indice des Prix à la Consommation ;
- 2 La « **Consommation part AGUR** », facturée au mètre-cube d'eau consommé, et versée à l'exploitant du service d'eau potable dont c'est la principale recette. Cette part a été exceptionnellement augmentée de + 2 cents (+0,02 € HT) à partir du 30 mars 2022. Elle est également actualisée 2 fois par an, comme la part fixe ;
- 3 La « **Consommation part SMEP de JURANÇON** », facturée au mètre-cube d'eau consommé, et versée au SMEP. Appelée aussi « Surtaxe », son montant a été également augmenté de +2 cents par mètre-cube à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il s'agit de l'unique recette du SMEP qui permet, entre autres, de réaliser chaque année près de 3 Millions d'euros de travaux d'eau potable.
- 4 Les abonnés raccordés à un réseau collectif d'eaux usées, ont en outre une rubrique dénommée « **ASSAINISSEMENT** » qui permet de prélever une part fixe et/ou une redevance au profit de la collectivité compétente\*. Sur l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, une « **Redevance d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** » unique est appliquée par mètre-cube d'eau (exemple ci-dessous). Les abonnés des communes de Morlaàs et de Serres-Morlaàs, qui ne sont pas raccordés à un réseau d'eaux usées, se voient appliquer une facturation au profit du Service Public

\* Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, ou Communauté de Communes du Pays de Nay, ou SEABB pour communes de Morlaàs et de Serres-Morlaàs.

VOTRE FACTURE EN DETAIL : Abonnement du 01/01/2022 au 31/12/2022 Solde de consommation au 30/06/2022

Compteur : N° C08FA032175 Diamètre 15 Ancien index relevé le 01/01/2022 Nouvel index relevé le 30/06/2022 Consommation relevée : 120 m<sup>3</sup>

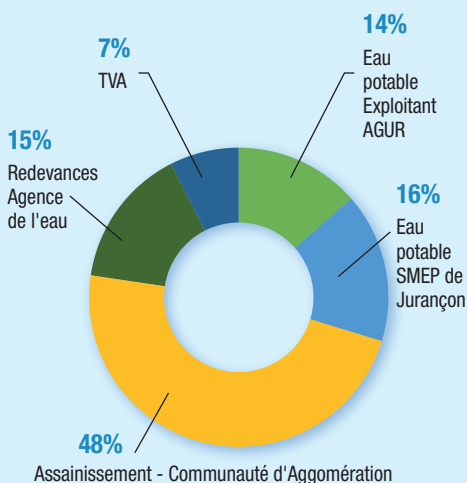
Tranche	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT		TVA %	Montant TTC	
			Consommation	Abonnement			
<b>EAU POTABLE</b>							
1	01/01/22 Au 31/12/2022	2,00	12,52	25,04	5,50	1,38	26,42
2	ABONNEMENT PART AGUR	60,00	0,2441	14,65	5,50	0,81	15,46
3	CONSOMMATION PART AGUR	60,00	0,0715	28,29	5,50	1,56	29,85
4	CONSOMMATION PART SMEP DE JURANÇON	60,00	0,2700	40,20	5,50	2,21	42,41
5	CONSOMMATION PART SMEP DE JURANÇON	60,00	0,6900	41,40	5,50	2,28	43,68
<b>ASSAINISSEMENT</b>							
4	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (CAPPI)	120,00	2,0300	243,60	10,00	24,36	267,96
<b>ORGANISME PUBLIC ASSIMILÉ</b>							
5	MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE (Agence de l'Eau)	120,00	0,2500	30,00	0,00	0,00	30,00
5	LUTTE CONTRE LA POLLUTION (Agence de l'Eau)	120,00	0,1300	15,60	1,50	1,58	17,18
5	PRESERVATION RESSOURCE EN EAU (Agence de l'Eau)	120,00	0,0600	7,20	1,50	0,84	8,04
TOTALS				445,68	25,04	38,22	508,94
TOTAL FACTURE T.T.C.							508,94 €

d'Assainissement Non Collectif d'une autre collectivité. Les autres abonnés du SMEP non desservis par un réseau d'eaux usées reçoivent par ailleurs une facture distincte liée au contrôle de leur installation d'assainissement non collectif.

- 5 Enfin, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui est un établissement public de l'État, perçoit 3 types de redevances afin d'aider les collectivités et les acteurs économiques à dépolluer, à économiser et à mieux gérer l'eau. Ces 3 redevances s'intitulent « **MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE** », « **LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS** » et « **PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU** ». Les abonnés participent ainsi à hauteur de 80% du budget annuel de l'Agence de l'Eau qui s'élève à 324 Millions d'euros à l'échelle du bassin « Adour-Garonne ».

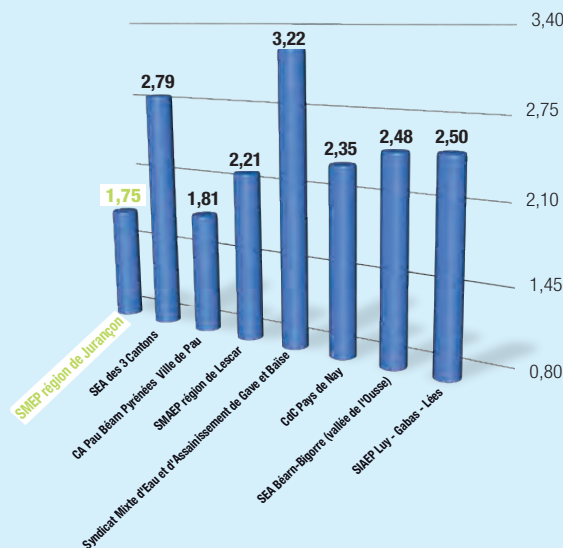
## Répartition de la facture d'eau

(exemple d'une facture de 120 mètres cubes d'eau consommée par un abonné de Billère).



## Comparatif du prix de l'eau de 2022

(hors assainissement) en euros TTC pour 120 m<sup>3</sup> d'eau consommée par an :



Le service public d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est le moins cher de la région. Les prix les plus élevés correspondent aux syndicats à dominante rurale, dont la densité d'abonnés au kilomètre de réseau d'eau potable est la plus faible\*\*.

\*\* 16 abonnés par kilomètre sur le Syndicat Gave et Baise par exemple, contre 39 abonnés/Km sur la SMEP et 53 abonnés/Km sur la Ville de Pau.

Pour plus d'informations, ou pour télécharger les précédentes lettres d'inf'EAU : [www.sme-p-jurancon.fr](http://www.sme-p-jurancon.fr)